SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POLICIERS

ALLIANCE REÇUE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Face aux assassinats sauvages d'un policier et de sa compagne également fonctionnaire du ministère de l'intérieur, le ministre de l'intérieur a annoncé à La délégation composée de Jean Claude DELAGE, Frédéric LAGACHE, et Fabien VANHEMELRYCK et à l'ensemble de la parité syndicale la mesure suivante :

LE PORT D'ARME AU-DELÀ DE LA PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SERA AUTORISÉ POUR L'ENSEMBLE DES POLICIERS ACTIFS.

ALLIANCE A DEMANDÉ QUE CETTE MESURE SOIT APPLIQUÉE ÉGALEMENT AUX ADJOINTS DE SÉCURITÉ ET AUX RÉSERVISTES.
CES DEUX POINTS SERONT ÉTUDIÉS PAR LE MINISTRE.

Si cette mesure va dans le bon sens, elle n'est pas suffisante :

Alliance a réaffirmé au ministre la nécessite d'une véritable **réforme des règles de la légitime défense** pour les forces de sécurité.

Face au caractère multi réitérant des individus mis en cause, Alliance réaffirme l'urgence de **la réinstauration des peines planchers**, et demandera une audience chez le ministre de la justice.

Pour Alliance toutes les mesures pouvant **préserver l'anonymat des Policiers** doivent être mises en œuvres. (procédures, réseaux sociaux comme cop watch, correspondance...)

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ, LES POLICIERS DOIVENT ÊTRE EN SÉCURITÉ !

ALLIANCE POLICE NATIONALE
MAJORITAIRE

ALLIANCE Police Nationale
1er SYNDICAT DE POLICIERS !

Le Bureau National

Le 14 Juin 2016